

CONTROLE SUR PIECES DE L'EHPAD KER LAOUEN
SEPTEMBRE 2023

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Ecart n°1)	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Gouvernance	Prescription 3 (Ecart n°3)	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	3 mois	Règlement de fonctionnement
Gouvernance	Prescription 4 (Ecart n°4)	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Ressources humaines	Prescription 7 (Remarques 6, 7 et 9)	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formalisant dans la procédure de gestion des événements indésirables existante, le retour d'informations systématique auprès du personnel déclarant, - Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS. - Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. 	12 mois	<p>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables</p> <p>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations</p> <p>Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles</p>

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu
Gouvernance	Recommandation 1 (Remarque n°1)	Formaliser dans une procédure écrite et validée les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction et formaliser un planning prévisionnel d'astreinte.
Gouvernance	Recommandation 2 (Remarque n°2)	Elaborer une fiche de poste nominative et signée pour l'IDEC afin de fixer clairement les missions de celle-ci.
Ressources humaines	Recommandation 3 (Remarque n°3)	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.
Ressources humaines	Recommandation 4 (Remarque n°4)	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD, pouvant être porté par l'HAD de votre territoire (le cas échéant par renouvellement de la convention existante).
Ressources humaines	Recommandation 5 (Remarque n°5)	Elaborer un plan de continuité d'activité.